



INFORUP

Semaine du 16 au 20 janvier 2017

PROGRAMME DU CONSEIL AGRICULTURE DU LUNDI 23 JANVIER : Les ministres européens de l'Agriculture se réuniront le lundi 23 janvier prochain à Bruxelles pour débattre de la situation qui prévaut sur les marchés agricoles. Le Conseil procèdera aussi à un échange de vues sur les accords commerciaux négociés par l'UE avec certains pays tiers, dont le CETA (Canada), le TTIP (États-Unis) et l'accord avec les pays du Mercosur. Ils réagiront, pour la seconde fois, à l'étude du 15 novembre 2016 de la Commission qui traite de l'impact, sur le secteur agroalimentaire, de douze accords de libre-échange (dont l'impact sur les RUP n'avait pas été étudié). En 'point divers', les ministres discuteront de l'accord de libre-échange négocié entre l'UE et la Nouvelle-Zélande. La Présidence maltaise du Conseil présentera son programme de travail en matière d'agriculture et de pêche : situation des marchés, accords commerciaux, bio (un texte de compromis pourrait être présenté lors du comité spécial agriculture du 27 février), règlement 'omnibus' (débat au comité spécial agriculture du 13 février). Lors du comité spécial agriculture (CSA) de lundi 16 janvier, la Commission a présenté un état des lieux des marchés agricoles, en se montrant généralement positive, sauf en ce qui concerne la viande bovine (reprise tardive du marché fin 2016), les volailles (en raison de la grippe aviaire) et certains fruits et légumes (pommes et agrumes). Les délégations au CSA ont estimé, de manière générale, que la situation sur les marchés restait instable et que le Conseil se devait de continuer à suivre l'évolution. Il se pourrait que le sujet de la grippe aviaire soit évoqué au Conseil Agriculture, à la demande des Pays-Bas. Enfin, un 'point divers' concernera le sujet des exceptions à la réglementation relative à l'appellation d'origine protégée pour les vins.

AMELIORATION DE LA PERFORMANCE ECONOMIQUE DES FLOTTES DE PÊCHE : La performance économique de la flotte de pêche européenne, dans son ensemble, s'est améliorée sensiblement en 2014, selon le dernier Rapport économique annuel publié jeudi 19 janvier par la direction générale des affaires maritimes et de la pêche (DG MARE) de la Commission européenne. Le rapport en question montre que les bateaux de pêche ont enregistré, en 2014, un bénéfice net record de 770 millions d'euros, contre 500 millions d'euros en 2013. Les prévisions pour 2015 et 2016 sont positives, ajoute la Commission. Le

commissaire européen à la Pêche, Karmenu Vella, a souligné que la tendance positive des dernières années a entraîné une augmentation des salaires des pêcheurs, des bénéfices plus importants pour le secteur de la pêche et « *une plus grande valeur ajoutée pour les communautés de pêche et côtières de l'UE* ». La pêche durable est rentable, ajoute-t-il. La valeur ajoutée brute de la flotte de l'UE (contribution du secteur de la capture du poisson à l'économie via le salaire et le bénéfice brut) s'est élevée à 3,7 milliards d'euros en 2014, ce qui représente une hausse de 11% par rapport à l'année précédente. Les salaires moyens ont également augmenté au cours de la période 2008-2014. La consommation de carburant a diminué de manière significative, note le rapport. L'amélioration de la situation économique s'explique en partie par le fait que de plus en plus de stocks halieutiques sont exploités de manière durable, en respectant le principe du rendement maximal durable (RMD), se félicite la Commission. Eurodom continue de se battre pour faire connaître à Bruxelles la réalité des flottes de pêche des RUP, particulièrement vétustes et petites compte tenu de la ressource disponible dans les mers ultramarines. À ce titre, Eurodom suit de près le rapport d'initiative de la députée Ulricke Rodust (S&D, Allemagne) relatif à la gestion des flottes de pêche des RUP qui sera présenté en commission parlementaire PECH le jeudi 26 janvier.

Le rapport est disponible à ce lien (en anglais) : <http://bookshop.europa.eu/en/the-eu-fishing-fleet-pbKLAQ16001/>

LE CANDIDAT DU GROUPE PPE REMPORTE LA PRESIDENCE DU PARLEMENT EUROPEEN : L'Italien Antonio Tajani, candidat du groupe PPE (Parti Populaire Européen) relativement favori, a bien été élu, mardi 17 janvier à Strasbourg, président du Parlement européen pour la deuxième moitié de la législature de cinq ans. Il succède donc à Martin Schulz, issu du groupe S&D (Socialistes et Démocrates). Il a fallu aller jusqu'au quatrième et dernier tour de scrutin pour départager les candidats. En raison de la rupture de la 'Grande coalition' (PPE, S&D et ADLE), pratique qui avait prévalu jusqu'alors pour partager la présidence, cette élection a été longtemps indécise. Lors de sa courte déclaration avant le premier tour du scrutin, mardi matin, M. Tajani avait dit qu'il croyait en l'Europe, en soulignant qu'il fallait « *changer les choses* ». Il a défendu un PE « *fort* » et un « *bon* » président travaillant dans l'intérêt collectif. Il a affiché son ambition d'une UE plus démocratique. Parmi les sujets prioritaires, il a cité la lutte contre le terrorisme, la gestion de la crise migratoire, la lutte contre le changement climatique, l'agenda numérique, la défense des intérêts de l'UE dans les négociations du Brexit. Il a également mentionné le caractère prioritaire qu'il accorderait aux régions ultrapériphériques et sa volonté de nommer dans son cabinet un conseiller spécialement dédié aux RUP. M. Tajani devra réussir à convaincre les députés dont certains sont très critiques du fait de sa proximité avec Silvio Berlusconi (avec lequel il a créé le parti Forza Italia) et de son précédent poste de Commissaire européen à l'Industrie au moment où se déroulait le scandale des trucages des émissions automobiles polluantes. Enfin, les élections à la présidence du Parlement sont aussi le moment de rebattre les cartes des vice-présidences et des commissions parlementaires. Pas de changement pour les Français : Sylvie Guillaume (S&D) se maintient parmi les 14 vice-présidents du Parlement. Alain Cadec (PPE)

devrait conserver son poste de président de la commission de la pêche, de même que Jean Arthuis (ADLE) celui à la commission des budgets du PE.

D'APRES UNE ETUDE, LE BREXIT ENTRAINERAIT UNE PERTE DE 10 MILLIARDS D'EUROS PAR AN DANS LE BUDGET EUROPEEN : La sortie du Royaume-Uni de l'UE pourrait créer une perte de 10 milliards d'euros par an dans le budget européen, a estimé l'institut *Notre Europe* (Jacques Delors). Cette estimation figure dans un publié le 16 janvier, à la veille du discours du Premier ministre britannique, Theresa May, annonçant que le Royaume-Uni ne comptait plus contribuer au budget européen une fois sortie de l'Union (voir brève suivante). Les pistes de réflexion pour résorber ce déficit sont en cours. Une option pourrait être d'augmenter les contributions des Etats les plus riches, mais le contexte eurosceptique rend cette hypothèse peu valide. Une autre option, grave et réaliste, pourrait être d'organiser la réduction des budgets européens. Une dernière option sur la table pourrait être de créer de nouvelles ressources propres, ainsi qu'y invite le groupe de haut niveau dirigé par Mario Monti et dont les premières conclusions ont été communiquées la semaine passée (voir InfoRUP du 13 janvier 2017). La conjonction du Brexit et de la nouvelle architecture du cadre budgétaire post-2020 fait planer une menace forte sur certains budgets de l'Union, en particulier ceux qui n'ont pas assez fait la preuve de leur efficacité, comme la Politique de cohésion.

Lien vers le document de l'institut *Notre Europe* : <http://www.institutdelors.eu/media/brexitbudget-haasrubio-jdi-jdib-jan17.pdf?pdf=ok>

THERESA MAY ANNONCE SON INTENTION D'OBTENIR UN ACCORD DE LIBRE-ECHANGE AVEC L'UE APRES LE BREXIT : Près de sept mois après le vote en faveur du Brexit, le Premier ministre britannique Theresa May a prononcé, mardi 17 janvier, un discours très attendu sur la stratégie de son gouvernement visant à concrétiser ce départ, alors que le pays doit activer l'article 50 du Traité de l'UE d'ici à la fin du mois de mars. Mme May a estimé que le pays ne pouvait pas « être à moitié dehors et à moitié dans » l'UE. Elle souhaite donc se diriger vers un accord de libre-échange avec l'UE qui lui garantisse « le meilleur accès possible au marché unique » sans être partie prenante au marché unique toutefois, du fait du refus britannique d'autoriser la liberté de circulation des hommes. Theresa May souhaite que l'accord trouvé « soit un accord douanier complètement nouveau, que nous devenions membre associé de l'union douanière d'une certaine manière ou que nous restions signataires de certains de ses aspects, je n'ai pas d'a priori ». Elle a aussi beaucoup insisté sur l'objectif de nouer rapidement des accords commerciaux avec d'autres pays du monde. Elle a aussi mis en garde ses homologues européens contre la tentation de punir son pays afin de dissuader d'autres États membres de

quitter le bloc, menaçant que le Royaume-Uni adopte une politique commerciale et fiscale plus agressive, bref, de devenir un paradis fiscal, comme déjà évoqué par son ministre des Finances Philip Hammond quelques jours plus tôt. Du Côté des Vingt-sept, le ministre des Affaires étrangères allemand, Frank-Walter Steinmeier, a rappelé que « *les négociations ne commenceront que lorsque la Grande-Bretagne aura officiellement fait part de son souhait de sortir* » de l'UE, précisant que la mission des Vingt-sept était de « *renforcer la cohésion de l'Union européenne et de préserver l'intégrité du marché unique* ».

BILAN DU TTIP AVANT L'ACCESSION DE DONALD TRUMP A LA PRESIDENCE

DES ETATS-UNIS : À la veille de l'entrée en fonction, ce vendredi 20 janvier, du nouveau président américain élu, Donald Trump, la Commission européenne et l'administration du président américain sortant, Barack Obama, ont publié, le mardi 17 janvier dernier, une évaluation de l'état d'avancement des négociations de libre-échange UE/États-Unis (TTIP) depuis leur lancement, en juillet 2013, et après 15 rounds de pourparlers au plan technique. Ce rapport conjoint, élaboré par les services de la commissaire au Commerce, Cecilia Malmström, et ceux du représentant américain sortant au Commerce, Michael Froman, décrit les progrès accomplis dans tous les domaines des trois piliers des négociations TTIP et les travaux à poursuivre. Il rappelle d'abord les gains attendus du TTIP : la hausse des exportations et des investissements transatlantiques au profit de la création d'emplois « de qualité » ; le développement de normes communes élevées et leur promotion dans l'économie mondiale ; le renforcement du partenariat transatlantique fondé sur des valeurs communes en matière de démocratie, de droits de l'homme et d'État de droit. Le rapport souligne ensuite les « progrès importants » accomplis depuis 2013, de trouver un terrain d'entente pour certains sujets clés et de clarifier les différences qui demeurent. Il rappelle notamment que les parties : ont échangé des offres pour libéraliser 97% des lignes tarifaires ; ont déterminé des étapes pour réduire les barrières non tarifaires ; et sont convenues d'inclure dans le TTIP des obligations fortes en matière de protection de l'environnement et des droits fondamentaux du travail. Le rapport décrit également les avancées en matière non tarifaire, pour simplifier les réglementations techniques sans abaisser les normes de protection des consommateurs, des travailleurs, de la santé, de la sécurité et de l'environnement. À cet égard, le rapport souligne que les parties ont réalisé quelques progrès en matière de coopération réglementaire horizontale : en trouvant un terrain d'entente sur un « nombre important » de bonnes pratiques réglementaires ; en progressant dans l'élaboration d'approches visant à faciliter une coopération réglementaire tournée vers l'avenir dans des domaines d'intérêt commun ; en identifiant des mécanismes possibles pour réduire les charges inutiles dans le commerce transatlantique découlant des exigences doubles en matière d'essais et de certification des produits ; en négociant des dispositions pour faciliter les échanges soumis à des contrôles sanitaires et phytosanitaires (SPS). Enfin, le document souligne la masse de travail « significative » qui reste à faire pour aplanir les divergences dans plusieurs domaines importants des négociations, entre autres : le traitement des lignes tarifaires les plus sensibles des deux parties ; le verrouillage d'un accès amélioré aux marchés dans les principaux secteurs de services ; la conciliation des différences en matière de mesures SPS ; la reconnaissance des qualifications pour faciliter l'octroi de licences de professionnels expérimentés ; l'amélioration de l'accès réciproque aux marchés publics ; le traitement des

normes et des procédures d'évaluation de la conformité pour qu'elles assurent une ouverture, une transparence et une convergence accrues et qu'elles réduisent les procédures d'évaluation redondantes et onéreuses ; la protection renforcée des investisseurs, qui préserve le droit des gouvernements de réglementer (incluant un mécanisme de règlement des litiges investisseurs/États) ; la conciliation des approches en matière de marques et d'indications géographiques ; la structuration des engagements sur les flux de données ; la meilleure façon de promouvoir des marchés de l'énergie transparents et ouverts. Les négociations TTIP n'ont pas abouti avant le terme du mandat de Barack Obama, contrairement à ce que les deux parties avaient longtemps espéré. L'objectif de l'UE reste de conclure un accord « ambitieux, équilibré et complet », comme l'a souligné le Conseil européen le 21 octobre dernier. Malgré d'importants progrès dans le pilier réglementaire, enregistrés depuis 2013 et lors du 15ème et dernier round de pourparlers à ce jour, début octobre 2016, un écart important persistait concernant l'accès au marché. Le rapport est disponible à l'adresse suivante: <https://goo.gl/vqm9gR>

AGENDA DE LA SEMAINE DU 23 AU 27 JANVIER 2017

	PARLEMENT EUROPEEN	COMMISSION EUROPEENNE	AUTRES ORGANES EUROPEENS	MINISTERES FRANÇAIS ET PARLEMENT
Lundi 23/01	Réunion de la Commission « Commerce international » Réunion de la Commission « Environnement, santé publique, et sécurité alimentaire » Réunion de la Commission « Développement régional »		Conseil « Agriculture et pêche »	
Mardi 24/01	Réunion de la Commission « Commerce international » Réunion de la Commission « Environnement, santé publique, et sécurité alimentaire » Réunion de la Commission « Développement régional »			
Mercredi 25/01	Réunion de la Commission « Agriculture et Développement rural »	Conférence : Sûreté des produits de la mer : nouvelles découvertes et défis en matière d'innovation (Académie royale		

	<p>Réunion de la Commission « Pêche »</p>	<p>flamande des sciences et des arts, Bruxelles, Belgique) : <i>Cet évènement sera une occasion de renforcer le réseau d'autorités scientifiques, industrielles et de sûreté des produits de la mer. Les découvertes et innovations développées dans le cadre du projet seront également partagées. En outre, sept sujets liés à la sécurité alimentaire seront abordés au cours de la session scientifique, au cours de laquelle la communauté scientifique pourra présenter ses recherches en matière d'innovation.</i></p>		
<p>Jeudi 26/01</p>	<p>Réunion de la Commission « Agriculture et Développement rural »</p> <p>Réunion de la Commission « Pêche »</p>	<p>Conférence : Sûreté des produits de la mer : nouvelles découvertes et défis en matière d'innovation (Académie royale flamande des sciences et des arts, Bruxelles, Belgique) : <i>Cet évènement sera une occasion de renforcer le réseau d'autorités scientifiques, industrielles et de sûreté des produits de la mer. Les découvertes et innovations développées dans le cadre du projet seront également partagées. En outre, sept sujets liés à la sécurité alimentaire seront abordés au cours de la session scientifique, au cours de laquelle la communauté scientifique pourra présenter ses recherches en matière d'innovation.</i></p>		
<p>Vendredi 27/01</p>				